

Séance du Conseil Municipal

en date du

12 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le douze du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.

Présents : M. VALORGE René, Mme DECHAVANNE, Céline, M. DEMURGER Jean-François, Mme FARABET Béatrice M. BAIZET Patrick, Mme BAJARD Brigitte, Mme CARRENO Mercedes, Mme MATHOU Bénédicte, M. BALTHAZARD David, M. SIMON Pascal, M. SECCO Nicolas, Mme THEVENET Aurélie, M. DELANGLE Francis, Mme BERTHELIER Jennifer

Absente excusée : Mme DUCROT Alexandra (pouvoir à M. VALORGE René)

Secrétaire de séance : M. BALTHAZARD David

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des présents.

I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET DELEGATIONS DU MAIRE

➤ *Ecole Publique*

Béatrice FARABET fait un point sur la rentrée scolaire ainsi que sur les effectifs, avec 99 élèves présents à la rentrée. Elle fait part des remerciements de l'équipe enseignante pour les investissements réalisés à l'école.

Concernant le personnel périscolaire, elle informe le Conseil Municipal du recrutement d'un agent pour remplacer l'ATSEM placée en arrêt de travail jusqu'à fin septembre.

II. REQUALIFICATION DE LA FRICHE CENTRE BOURG

➤ *Convention de financement avec l'Etat dans le cadre du Fonds Vert*

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 12 mars 2024, il a sollicité, pour réduire le déficit global d'opération, une subvention auprès de l'Etat au titre du fonds vert et de l'accélération de la transition écologique dans les territoires.

Il indique que ce dossier a été retenu pour l'attribution d'une subvention maximale de 710 000 € de l'Etat au titre de la mesure recyclage foncier du Fonds Vert, ce qui va permettre de lever la condition suspensive du traité de concession liée à l'obtention de financements et de lancer l'opération d'aménagement de la friche Altrad avec le concessionnaire NOVIM.

Afin de permettre le versement de cette subvention, il est nécessaire de signer une convention de subvention avec l'Etat précisant les conditions de réalisation de l'aménagement de la friche et les modalités du concours financier de l'Etat.

Après avoir pris connaissance de cette convention, le Conseil Municipal l'approuve et autorise le Maire à la signer.

III. PROJETS EN COURS

➤ *Parking de la Rousse et ombrières photovoltaïques*

Jean-Francois DEMURGER informe le Conseil Municipal de la reprise des travaux de pose des ombrières photovoltaïques sur le parking de la Rousse. La pose des charpentes puis des panneaux photovoltaïques de la 1^{ère} ombrière est prévue courant septembre. Les travaux d'installation des ombrières devraient être terminés fin octobre, avec un raccordement et une mise en service d'ici début 2025.

La pose des bordures et des socles des candélabres le long de la voie d'accès est prévue au mois d'octobre.

Concernant l'éclairage de la liaison douce, les candélabres solaires ont été installés par Cytellum. Le Conseil Municipal choisit de paramétrer l'éclairage uniquement par détection de mouvement et non en permanence ou par tranche horaire.

➤ *Salle Jean Plainard*

Jean-François DEMURGER précise que les travaux de réfection de l'éclairage et du plafond de la salle Jean Plainard sont en cours de réalisation et rappelle que ces travaux bénéficient d'une subvention du Département au titre de l'enveloppe de solidarité.

➤ *Restaurant scolaire*

Jean-François DEMURGER indique que l'ouverture pour la création d'un local poubelles a été faite et que la peinture de la façade et des menuiseries extérieures est prévue en octobre. Le Conseil Municipal choisit la teinte de la façade et des menuiseries dans le nuancier du PLU.

➤ *Création d'une station de traitement des eaux usées*

René VALORGE rappelle que le marché de travaux de la création d'une station traitement de type filtres plantés de roseaux a été attribué au groupement d'entreprise SAVEA/TPCF pour le lot 1 « Station de traitement » et à l'entreprise CHAVANY TP pour le lot 2 « Réseaux ». Il indique que l'Agence de l'Eau a donné son accord pour que le démarrage des travaux puisse intervenir dès cette année même si ce projet ne sera financé qu'en 2025 sur le prochain programme de l'Agence. De la même façon, le Département sollicité également pour une subvention a donné son accord pour le démarrage des travaux.

Céline DECHAVANNE précise que la 1^{ère} réunion de chantier a eu lieu le 11 septembre et que le démarrage des travaux est programmé pour le 30 septembre.

➤ *Transformation des cours d'école*

Céline DECHAVANNE indique que les travaux de transformation des cours d'école ont bien avancé et présente des photos des aménagements réalisés.

Les enfants peuvent profiter de ces aménagements depuis la rentrée et les premiers retours sont très positifs. Une amélioration du climat scolaire est déjà perceptible par les enseignants.

Les travaux de terrassement pour l'agrandissement de la cour des primaires sont en cours et devraient être terminés fin octobre et les plantations seront effectuées pendant l'hiver.

IV. FINANCES :

➤ *Ouverture d'une ligne de trésorerie*

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que les travaux de création d'une nouvelle station de traitement des eaux usées vont débiter et que les premiers acomptes vont être versés aux entreprises.

Afin d'avoir la trésorerie suffisante pour le paiement de ces acomptes dans l'attente de la souscription des emprunts nécessaire au financement de l'opération, il propose au Conseil Municipal de souscrire une ligne de trésorerie à hauteur de 300 000 €.

Il présente les offres des organismes bancaires consultés. Il propose de retenir l'offre du Crédit Mutuel Sud Est qui a présenté l'offre la plus intéressante.

Le Conseil Municipal approuve l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 € auprès du Crédit Mutuel Sud Est pour une durée d'un an.

V. PERSONNEL

➤ *Création d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet*

René VALORGE explique au Conseil Municipal que suite à la diminution du temps de travail d'une ATSEM, il est nécessaire de recruter un agent à temps non-complet (6,3 h hebdomadaires) pour effectuer l'entretien des locaux communaux.

Il indique que s'agissant d'un poste dont la durée hebdomadaire de travail est inférieure à 17h30, il est possible de recruter un agent contractuel sur ce poste conformément à l'article L.332-8 5° du Code Général de la Fonction Publique.

Le Conseil Municipal approuve la création d'un poste d'adjoint technique à raison de 6,3 heures hebdomadaires qui sera pourvu par un agent contractuel.

➤ *Mise à disposition partielle des agents techniques dans le cadre du transfert de la compétence Assainissement à Charlieu-Belmont Communauté*

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que la compétence Assainissement Collectif sera transférée à Charlieu-Belmont Communauté à compter du 1^{er} janvier 2025.

Il explique que le Conseil Communautaire a choisi de conserver le fonctionnement actuel du service d'assainissement collectif en continuant de confier aux agents de chaque commune le suivi des réseaux et des stations d'épuration, par le biais d'une mise à disposition des agents techniques communaux à Charlieu-Belmont Communauté.

Afin de préparer le transfert et cette mise à disposition, le volume d'heures consacré à l'assainissement collectif a été estimé par chaque commune et s'élève à 250 heures annuelles pour l'ensemble des agents techniques de la commune.

Il présente au Conseil Municipal les projets de convention de mise à disposition des agents techniques et précise que les agents concernés ont donné leur accord pour cette mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la mise à disposition partielle des 3 agents du service technique à Charlieu-Belmont Communauté dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2025 et autorise le Maire à signer les conventions de mise à disposition correspondantes.

VI. ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES :

➤ *Validation de l'arrêté préfectoral portant création des zones d'accélération*

Jean-François DEMURGER rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 16 janvier 2024, il avait approuvé le projet de carte communale des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZACC) pour les types d'énergies renouvelables suivants : Biogaz/Biométhane (Méthaniseur), Eolien et Hydroélectricité.

Il présente le projet d'arrêté préfectoral validant la carte communale des ZACC telle que définie par le Conseil Municipal et précise que ce projet d'arrêté est soumis à l'avis conforme du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir constaté et validé collectivement la carte communale des zones d'accélération publiée sur le site internet des services de l'État à l'adresse www.loire.gouv.fr, atteste de la conformité entre les zones inscrites à l'arrêté préfectoral et celles proposées par délibération du 16 janvier 2024.

VII. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Le Conseil Municipal est informé de la demande d'un riverain du parking rue du Onze novembre pour créer un accès piéton depuis l'arrière de sa maison sur la parcelle B 1854 propriété de la commune. Après en avoir discuté, le Conseil Municipal donne un avis favorable sous conditions à la création de cet accès piéton sur la parcelle B 1854 à vocation de parking.

- ✓ Le Conseil Municipal discute de l'emplacement le plus sécurisé et adapté pour l'organisation de futures brocantes sur la commune suite à des problèmes de stationnement et de sécurité lors de la dernière brocante Place du Clos.
- ✓ Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier de remerciements de l'association Pelé VTT pour l'accueil d'un groupe pendant une nuit sur le site du pôle sportif.
- ✓ Le Conseil Municipal fait le bilan de l'exercice d'évacuation du Centre de Vacances de la Durie organisé par les sapeurs-pompiers qui a permis de mettre en œuvre le Plan Communal de Sauvegarde.
- ✓ Jean-François DEMURGER revient sur les problèmes récurrents de fuites sur la toiture de la salle des sports, malgré l'intervention à plusieurs reprises d'une société spécialisée et informe les Conseillers Municipaux des actions menées pour y remédier.

Le Maire,
René VALORGE